

RÈGLEMENT SUPERPRO- V8

VOITURES ACCEPTÉES

Voiture à propulsion arrière seulement, aucun camion SAUF ceux de la série ProCam respectant les règlements ci-dessous. Voiture de la série Sportsman Québec respectant le règlement ci-dessous seront également acceptées. Aucune voiture convertible, aucune voiture sport 2 sièges. Pas de 4 roues motrices.

MOTEUR / CARBURATEUR / IGNITION ET POIDS :

Petit bloc moteur américain V-8 (GM, CHRYSLER, FORD, DODGE)

Moteur GM LS modifié à carburateur permis.

Pas de turbo, pas supercharge.

Aucun moteur à l'arrière du conducteur

CARBURATEUR

1.4 Carburateur à aspiration SEULEMENT.

1.5 Carburateur à injection non accepté.

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT : Prestone accepté.

CHÂSSIS : Original du même fabricant que la carrosserie, châssis tubulaire avec « unit » d'automobile ou châssis tubulaire complet. Un châssis de fabrication maison peut être construit en utilisant un minimum de 2 pouces par 3 pouces x .120 pouces d'épaisseur de tubes d'acier magnétique rectangulaires.

ROUES : Roues d'acier seulement, 10 pouces de largeur maximum et 15 pouces de diamètre, offset (Backspace) minimum 3 pouces et un maximum de 4 pouces acceptés. La tolérance sera un maximum de ¼ pouce.

PNEUS : Pneus de route et doivent avoir un numéro D.O.T. Pneu de rue d'été ou 4 saisons seulement sans flocons d'hiver. Pneus de série 60 à 70. Par exemples, 275/60R15 OU 255/60R15 OU 245/60R15. Par contre, les pneus peuvent être de différentes grandeurs. Tout pneu ayant le pictogramme sera interdit peu importe l'usure. Aucun pneu d'hiver ou de compétition. Aucun pneu « Hoosier » ou « American Racer » ou « Mc Crary », MARSH, Mud Terrain ou équivalent ne sont acceptés (même reconnus D.O.T.). Pneus Mickey Thompson Sportsman S/T acceptés. Le nom du fabricant doit rester lisible en tout temps. Les pneus L.T. sont interdits. Pneus radiaux obligatoires. L'inspecteur se réserve le droit de refuser tout pneu non conforme selon son jugement. Le grooving des pneus est interdit.

FREINS : Les freins doivent être fonctionnels aux quatre (4) roues. Valve à frein permise.

SUSPENSION : Suspension Racing ajustable permise. Pas de Birdcage. Différentiel doit être fixe. Seulement 1 shock par roue est permis. Suspension arrière à 3 points d'attache minimum. Aucun bump stop, ni chaîne ne seront tolérés sur les tables. Aucun coil over shock.



RÈGLEMENT SUPERPRO- V8 (suite)

SILENCIEUX : Les « headers » et le système d'échappement doivent avoir leur sortie en arrière du siège du conducteur, peu importe que ce soit à gauche ou à droite. Si le système d'échappement passe dans l'habitacle, celui-ci doit être caché par un mur pare-feu dans le but que personne ne puisse se brûler en y touchant. Il est interdit d'envelopper les « Headers ». Certaines exceptions applicables si installées de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels.

VOITURE DÉTÉRIORÉE : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée. La carrosserie doit être complète, tous les côtés doivent être fermés.

BARRES DE FROTTEMENT : Les barres de frottement ou patins sont permis de chaque côté du véhicule. Ceux-ci devront être situés entre les 2 roues à la hauteur du rim et dont la finition maximale doit être à 2 pouces de la carrosserie. Ces barres devront être en acier carré, rectangulaire ou d'une dimension maximum de un (1) pouce d'épaisseur et 2½ pouces de haut. Elles devront être installées ras le panneau de carrosserie avec chaque bout coupé à 45 degrés et bouché, sans rebord tranchant et devront être peintes de façon à ne pas modifier l'apparence des numéros de côté.

PARE-CHOC : Les pare-chocs peuvent être renforcés de façon sécuritaire sous et jusqu'à l'extrémité des garde-boues sans changer l'apparence extérieure. Ils doivent être à leur emplacement original et du même modèle que l'auto. La grille avant doit être dans une condition raisonnable. Aucun renforcement extérieur ne peut être soudé aux pare-chocs.

SÉCURITÉ

HABILLEMENT : Habit de course ANTI-FEU OBLIGATOIRE. PAS de polyester, PAS de manches courtes, PAS de shorts, PAS d'habit de jogging.

CASQUE ET GANTS : Gants OBLIGATOIRES. Casque full face de compétition OBLIGATOIRE. Le casque doit posséder la norme DOT (minimum), mais la norme SNELL (SA) est fortement recommandée. Casque full face de compétition approuvé AEVC VISIÈRE INTÉGRÉE avec la norme SNELL (SA) obligatoire

CEINTURES : Ceintures de compétition OBLIGATOIRES 5 points et bien fixées avec boulons 3/8. Ceintures de type CamLock interdites. Le tout doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels.

SIÈGES : Siège de COMPÉTITION en aluminium avec appuie-tête. Le siège doit être bien fixé dans la voiture et non seulement dans la tôle.

COLLIER CERVICAL : Le collier cervical est recommandé pour tous les pilotes. Hans device (fortement recommandé).



RÈGLEMENT SUPERPRO- V8 (suite)

FILET : Filet protecteur obligatoire côté pilote, fonctionnel = détachable.

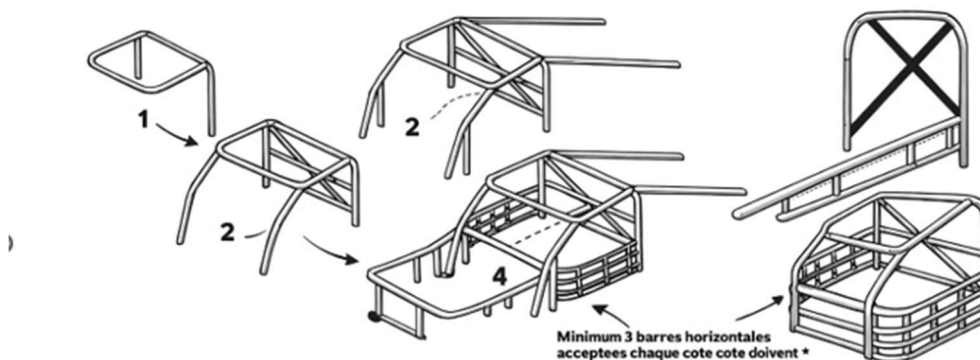
MIROIRS ET VITRES : Les feux de position, les phares et toutes les vitres de côté et arrière doivent être enlevés. Toutes les voitures doivent avoir le pare-brise enlevé (et non cassé) et remplacé par un grillage de 1 pouce par 1 pouce ou l'équivalent, à la pleine grandeur du pare-brise original et de 1/16 po d'épaisseur, solidifié au minimum par une (2) barre centrale (3 barres fortement recommandées).

FEU DE POSITIONNEMENT : Un feu de positionnement rouge doit être installé sur la fenêtre à l'arrière du véhicule et visible pour tous les officiels.

NUMÉROS ET INSCRIPTION : Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 999. Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimale de 18 po. Ce numéro doit également être peint sur le toit (facultatif), d'une hauteur de 18 pouces, aussi de couleur contrastante avec la couleur de fond. Tous les numéros ou combinaisons de lettres doivent être limités à trois chiffres. Un coureur s'inscrit avec un numéro et le conserve. Si deux coureurs portent le même numéro, les numéros sont non réutilisables, il devra changer son numéro.

PORTES : Toutes les portes doivent être boulonnées ou soudées.

CAGE : Chaque véhicule doit être muni d'une cage protectrice complète en tuyau rond d'acier d'au minimum 1.5 po et d'une épaisseur de .095 po ou 1.5 po de diamètre extérieur avec une épaisseur minimum de .090 po. La cage devra être construite tel que le toit soit à 6 pouces minimum au-dessus de la tête du pilote, doit avoir un minimum de 2 attaches du casque au pilote assis avec ceintures de sécurité attachées dans la voiture. Il est recommandé d'installer de la mousse ignifuge aux barres latérales de la cage conducteur. Il est fortement recommandé que les points d'ancrage à chaque coin de la voiture soient les plus solides possible, mais soudés aux structures de la voiture. Il doit y avoir un minimum de 6 points d'appui. Un minimum de 3 barres dans la porte du pilote et une "X" dans la porte du passager. Une tôle d'un minimum de gauge 20 doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté pilote. Voir exemple de cage sur le croquis ci-dessous.



RÈGLEMENT SUPERPRO- V8 (suite)

MURS ANTI-FEU : Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur et la voiture. La carrosserie en avant et du radiateur, tous conduits traversant l'habitacle doivent être en métal. De plus, si la batterie est dans l'habitacle, elle devra être attachée solidement et placée dans un caisson fermé. Nous recommandons fortement l'utilisation de câbles en caoutchouc résistants.

RECOUVREMENT : Toute réparation au plancher ou tout espace laissé par enlèvement de pièces dans les murs à feu doit être recouvert d'acier ou d'aluminium selon le cas.

CAPOT : Le capot du moteur et le couvercle du coffre arrière peuvent être découpés légèrement accessibles. Les barres de capot (Hood pins) doivent être solidement fixées et sécuritaires.

CROCHETS DE TIRE : Une chaîne solide après les pare-chocs avant et arrière est obligatoire pour le remorquage en plus d'attaches.

CARROSSERIE : Aucun bouchon de réservoir, attache, remorque ou autres composantes ne doivent dépasser de la carrosserie.

ÉLECTRICITÉ : Un interrupteur de sécurité doit être fixé à un endroit accessible par le pilote et les équipes de secours. L'interrupteur doit couper toute l'électricité (ON/OFF) du bolide sur la même ligne. L'interrupteur doit être clairement identifié.

TRANSMISSION : La transmission standard ou racing acceptable.

DIFFÉRENTIEL : Libre ou choisi par comité de la dite série. Pas de Bridging.

RÉSERVOIR À ESSENCE : Le fuel cell est obligatoire. Placé dans le coffre arrière de la voiture.

ESSENCE : Une valve à gaz pour couper l'admission d'essence est obligatoire. Une soupape de retenue pour l'aspiration d'air doit être installée. Les positions "ON/OFF" doivent être indiquées de façon visible. Essence à la discrétion du pilote. Aucun type E85. Aucun + NOS ni + Power adder. Aucun alcool méthanol accepté.

EXTINCTEUR : Un ou plusieurs extincteurs d'une capacité minimum de 5 lb ABC, bien fonctionnels et facilement accessibles.



RÈGLEMENT SUPERPRO- V8 (suite)

SYSTÈME DE COMMUNICATION : Aucun système de communication n'est permis pendant une course.

TRACTION CONTROL : Aucun système de traction ou de stabilité du véhicule permis.

SÉCURITÉ : Les poids et le driveshaft doivent être peints en blanc avec le numéro du véhicule inscrit dessus. Un couvre autour du driveshaft est obligatoire, surtout la partie avant.

AVIS IMPORTANT

La direction de course a le dernier mot en cas de doute sur la qualité de l'installation, l'utilisation ou le bon fonctionnement des équipements de sécurité.

